

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2022-13
du 12 juillet 2022

Madame la Maire,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020 et 26 février 2021, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 25 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : La mission relative à la modification du PLU de la Commune a été retenue avec études actions, pour une prestation s'élevant à 7 590 €/HT.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 12 JUL. 2022
Notifiée le : 12 JUL. 2022
Affichée le : 12 JUL. 2022

